



CENTRE COLLÉGIAL DE DÉVELOPPEMENT  
DE MATÉRIEL DIDACTIQUE

12<sup>e</sup> édition

# CONCOURS INTERCOLLÉGIAL DE PHOTO

## *LE MONDE EN IMAGES*

### 2022-2023

Sous la présidence d'honneur de  
Caroline Hayeur, photographe

## RÈGLEMENTS

Le concours intercollégial de photo vise à encourager la formation de la relève et à faciliter la production et la diffusion de photographies de qualité en éducation. Le concours est strictement réservé aux étudiants et au personnel enseignant et non enseignant du réseau collégial du Québec.

Il est convenu qu'en soumettant vos photos au concours, vous avez lu l'ensemble des règlements et conditions qui suivent et les acceptez.

Attention : Un **maximum de 5 photos** peut être soumis par chacun des participants.

## BOURSES ET PRIX

### Catégorie **Étudiant**

- 3 000 \$ remis en bourses :
  - Première place : 1 000 \$
  - Deuxième place : 750 \$
  - Troisième place : 500 \$
  - Quatrième place : 250 \$
  - Cinquième place : 250 \$
  - Un Coup de cœur du public (vote) : 250 \$

### Catégorie **Personnel du réseau** (enseignant et non enseignant)

- Un prix (livre de photographie)

Les cinq premières places de la catégorie Étudiant et le prix de la catégorie Personnel du réseau sont décernés par le jury.

Le Coup de cœur du public est attribué à une photo de l'album des finalistes de la catégorie Étudiant ayant recueilli **le plus grand nombre de votes**. Pour voter, les internautes doivent avoir un compte et se connecter sur le site *Le monde en images*.

## COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

Le concours est réservé aux étudiants et au personnel enseignant et non enseignant du réseau collégial du Québec.

- **Les étudiants doivent être inscrits** à au moins un cours crédité de l'ordre collégial (établissement public ou privé, anglophone ou francophone) pendant au moins une des sessions suivantes : hiver, été ou automne 2022, hiver 2023.
- **Les membres du personnel doivent avoir travaillé** dans un établissement du réseau collégial du Québec en 2022 ou en 2023 à l'une des fonctions suivantes : enseignant, professionnel, membre du personnel administratif, employé de soutien ou cadre.

Il est possible de soumettre jusqu'à **5 photos originales** dans le cadre du concours 2022-2023. Les photos soumises dans le cadre du concours d'une année précédente ne sont pas admissibles.

Pour participer, vous devez :

- avoir un compte personnel sur le site *Le monde en images* ([Créer mon compte](#) ou [Me connecter](#));
- téléverser les fichiers à la **résolution maximale** ([Partage de médias](#));
- **remplir** les fiches descriptives correctement (Mon compte > Mes médias partagés);
- choisir le type de participation (étudiant ou personnel) et attester votre admissibilité **en cochant la case du concours** (sur la fiche de chaque photo soumise);
- soumettre jusqu'à 5 photos **entre le 12 septembre 2022 et le 8 mars 2023** (avant minuit).

Note : Pour vous assurer de bien recevoir nos communications, veuillez choisir l'adresse de courriel que vous consultez le plus souvent lors de votre inscription et ajouter [info@ccdmd.qc.ca](mailto:info@ccdmd.qc.ca) à vos contacts.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Les employés du CCDMD, les membres du jury et les personnes dont le nom apparaît dans le générique du site *Le monde en images*, ainsi que les personnes domiciliées avec eux, ne sont pas admissibles au concours.

## COMPOSITION DU JURY

- la présidente ou le président d'honneur du concours;
- deux professionnels ou professionnelles de la photographie;
- un employé ou une employée du CCDMD;
- deux employés ou employées du réseau collégial avec des compétences reconnues en photographie ou en arts visuels;
- un gagnant ou une gagnante du concours 2021-2022.

## ÉVALUATION, TIRAGE ET REMISE DES BOURSES

Après la sélection des finalistes de chacune des catégories le **jeudi 23 mars 2023**, les finalistes seront avisés par courriel.

Les étudiants devront fournir une **preuve d'inscription** (à un cours ou à un programme de cégep), et les membres du personnel devront présenter une **attestation d'emploi** dans l'un des établissements du réseau collégial québécois, et ce, avant le **vendredi 7 avril 2023**.

Le public pourra voter en ligne jusqu'au **lundi 10 avril 2023**.

Les juges se réuniront pour délibérer et décerner les bourses et les prix. Si des finalistes n'ont pas fourni de preuve d'inscription ou d'attestation d'emploi, leurs photos ne seront pas évaluées par le jury. Le comptage des votes du public aura lieu en présence des juges.

Le vernissage de l'exposition et le dévoilement des lauréats ont lieu dans les semaines qui suivent la rencontre du jury.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les photos soumises dans *Le monde en images* font l'objet d'une première approbation par le webmestre. **Pour être approuvées**, les photos doivent :

- avoir été réalisées par la personne qui les soumet;
- être libres de droits pour l'utilisation à des fins personnelles ou éducatives dans un contexte non commercial;
- être présentées à l'aide d'une fiche descriptive correctement remplie;
- posséder des qualités de cadrage et de composition;
- ne pas avoir déjà été soumises dans *Le monde en images* (concours ou autre).

Les photos avec une **signature incrustée** seront refusées.

L'évaluation **pour le concours** se fera à partir des critères suivants :

- choix du sujet et traitement de la thématique;
- maîtrise technique;
- impact;
- originalité.

[Télécharger la fiche d'évaluation \(PDF\)](#)

Les photos fortement retouchées, les images HDR et les photomontages seront évalués. Dans ce cas, nous demandons aux auteurs d'indiquer la technique employée.

Pour en assurer la qualité et l'uniformité, chacun des fichiers originaux téléversés sur ce site devrait idéalement posséder les caractéristiques techniques suivantes :

- résolution (un côté doit avoir au moins 3000 pixels);
- formats pris en charge : JPG et TIFF;
- sans compression (meilleure qualité);
- conservation des métadonnées EXIF et IPTC.

Les documents de propagande ou qui diffusent des messages haineux, du matériel pornographique ou toute autre forme de représentation pouvant porter atteinte à la dignité de la personne seront refusés. Le CCDMD se réserve également le droit de refuser pour toute autre raison une photographie soumise.

## DROITS D'UTILISATION

Les photos présentant des personnes non publiques doivent faire l'objet d'une autorisation de la part de ces personnes lorsqu'on peut les identifier clairement.

- Utilisez le bouton « Ajouter un auteur » pour fournir le nom et l'adresse de courriel d'un modèle.
- Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir une autorisation pour les personnalités publiques photographiées **dans l'exercice de leurs fonctions**.

Le plagiat est strictement interdit.

- Les emprunts dans le titre ou dans la description doivent être identifiés correctement et respecter les droits d'auteur. Utilisez des guillemets et fournissez la source.

La photographie des œuvres d'art est soumise aux règles de la propriété intellectuelle.

Les photos partagées dans le cadre du concours pourront être utilisées dans les publications du CCDMD en respect de la licence Creative Commons en vigueur pour *Le monde en images* :

- Paternité – Pas d'utilisation commerciale – Partage des conditions initiales à l'identique.  
(CC BY-NC-SA 2.5 CA)



Les photos partagées dans le cadre du concours doivent demeurer sur le site *Le monde en images* **pendant au moins cinq ans** et pourront servir à promouvoir le site *Le monde en images* et le concours intercollégial de photo (infolettres, cartes postales, invitations, affiche, publicités, réseaux sociaux, etc.).